

Lignes directrices sur la préparation de rapports financiers Tombola

Si vous avez des questions, communiquez avec nous au 453-7472.

78-9544

Période visée par le rapport	Période pendant laquelle la licence est en vigueur.	
A) Recettes brutes	Montant brut provenant de la vente de billets (que ce soit pour un prix fixe ou dans le cadre d'un tirage 50-50).	
B) Dépenses	1. Valeur des prix	Valeur totale en argent des prix remis au cours de la période visée. (Ne pas inclure la valeur des prix reçus en don -voir la section D))
	2. Fournitures	Tous les coûts liés à la production des billets, dont la conception, le montage et l'impression, ou l'achat de rouleaux de billets.
	3. Droits de licence	Coût de la licence de loterie.
	4. Publicité	Dépenses engagées pour annoncer l'activité au cours de la période visée par le rapport, comme les affiches et les bannières, les annonces dans les journaux, à la radio et à la télévision, ainsi que toute autre forme de promotion médiatique.
	5. Rémunération	Rémunération versée au personnel, aux vendeurs à commission, aux solliciteurs de fonds professionnels et à toute autre personne exécutant des fonctions associées à l'activité de loterie.
	6. Autres dépenses	Toute autre dépense liée aux activités de tombola. Le formulaire de rapport financier comprend une section où il faut préciser la nature des dépenses additionnelles.
	Total des dépenses	Total des montants de la section B, des points 1 à 6.
	C) Recettes nettes	Bénéfice résultant de l'activité de loterie au cours de la période visée par le rapport (A moins B)
D) Valeur des prix reçus en don	Valeur monétaire totale des prix remis à l'organisation sous forme de dons pour l'activité de loterie.	